



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 19586

Texte de la question

M. François Goulard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'inquiétude suscitée chez les porteurs de titres russes par les circonstances dans lesquelles s'applique l'accord du 26 novembre 1996 entre la France et la Russie ; celle-ci porte en particulier sur le champ d'application de l'indemnisation dont il est souhaitable qu'elle concerne les titres émis en France avant 1917 par la Russie ou garantis par elle, et sur les modalités d'établissement de l'origine de la détention des titres par les porteurs ; leurs préoccupations s'expriment également au sujet du retard pris sur le calendrier prévisionnel et l'éventualité d'une renégociation du montant global de l'indemnisation jugé insuffisant.

Texte de la réponse

La définition exacte du périmètre des personnes bénéficiant d'une indemnisation sera faite à l'issue des opérations de recensement effectuées en application de la loi du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. Le Gouvernement décidera pour ce faire, sur la base des propositions de la Commission présidée par M. Jean-Claude Paye, qui procédera à l'audition des associations de porteurs de titres russes. De même, la restriction éventuelle de l'indemnisation aux seuls titres émis en France ou aux titres dont l'origine peut être prouvée sera étudiée. Le Gouvernement s'attachera en tout état de cause à un strict respect des accords signés entre la France et la Russie et à la mise en oeuvre d'une indemnisation transparente et équitable. Par ailleurs, il s'attachera à ce que l'indemnisation puisse intervenir rapidement, dans le respect des règles de droit. Enfin, l'éventualité d'une nouvelle négociation avec la Russie doit être écartée. Les accords signés entre la France et la Russie ont en effet pour but de clore définitivement les contentieux entre les deux pays antérieurs à 1945.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19586

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 1998, page 5248

Réponse publiée le : 23 novembre 1998, page 6397